

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **lundi 31 août 2020** à 20 h, au 45 de la rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Julie Tessier, conseillère № 2
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Sont présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics
 Madame Mireille Bibeau, directrice générale adjointe et trésorière

Public : 0 personne représentant le public
 (À huis clos dû à la pandémie de la Covid-19)

Absences motivées :

219-08-2020 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

Il est proposé par Julie Tessier
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 31 août 2020 soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

220-08-2020 **2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Madame Julie Tessier, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 19 h, le 31 août 2020, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

- 1.** *Ouverture de la séance*
- 2.** *Lecture de l'avis de convocation*
- 3.** *Adoption de l'ordre du jour*
- 4.** *Avis de motion – CV. 548 – Règlement d'emprunt - Programme Fimeau*
- 5.** *Dépôt du premier projet – CV. 548 – Règlement d'emprunt – Programme Fimeau*
- 6.** *Comité de sélection – Fimeau 1.1 dossier 2024002*
- 7.** *Adjudication -Services professionnels – Plans, devis et surveillance – Fimeau 1.1 dossier 2024002*
- 8.** *Varia*
- 9.** *Période de questions*
- 10.** *Levée de la séance*

Donné à Saint-Gabriel, ce 26 août 2020, par le Directeur général et greffier, Monsieur Michel St-Laurent.

221-08-2020 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 31 août 2020 soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

222-08-2020 **4. AVIS DE MOTION – CV. 548 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT – PROGRAMME FIMEAU**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Réjean Riel, qu’il entend proposer pour adoption lors de la présente séance le projet de règlement d’emprunt, au montant de **6 320 097 \$**, qui sera identifié par le numéro C.V. 548 et qui concerne la réfection complète de certains tronçons des rues : De la Colonie, Thibault, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren, pour l’infrastructure municipale d’eau, les bordures de béton, les segments pluviaux et l’ajout de services sur la rue McLaren.

Adoptée à l’unanimité

223-08-2020 **5. DÉPÔT DU PREMIER PROJET – CV. 548 – RÈGLEMENT D’EMPRUNT – PROGRAMME FIMEAU**

ATTENDU QU’AVIS DE MOTION a été donnée par Monsieur Réjean Riel, ce même jour, pour adopter le projet de règlement d’emprunt CV. 548 qui concerne la réfection complète de certains tronçons des rues : De la Colonie, Thibault, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren, pour l’infrastructure municipale d’eau, les bordures de béton, les segments pluviaux et l’ajout de services sur la rue McLaren ;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel n’a pas les disponibilités financières pour payer les travaux et à cet égard, prévoit emprunter jusqu’à un maximum de **6 320 097 \$** ;

ATTENDU QU’une partie des travaux sont admissibles au programme FIMEAU – 11.1.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil adoptent le dépôt d’un premier projet de règlement d’emprunt identifié par le numéro CV. 548, décrétant une dépense et un emprunt d’un maximum de **6 320 097 \$** pour la réfection complète de certains tronçons des rues : De la Colonie, Thibault, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren, pour l’infrastructure municipale d’eau, les bordures de béton, les segments pluviaux et l’ajout de services sur la rue McLaren.

Adoptée à l’unanimité

224-08-2020 **6. COMITÉ DE SÉLECTION – FIMEAU 1.1 DOSSIER 2024002**

ATTENDU QUE conformément à la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2020 par la résolution 281-12-2010, le conseil délègue au directeur général et greffier le pouvoir de former tout comité de sélection nécessaire pour recevoir les soumissions, les étudier et tirer les conclusions qui s’imposent ;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est nécessaire d’établir une grille de pondération des critères.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le comité de sélection formé le 10 juillet 2020 par le directeur général et greffier, Michel St-Laurent, composé des trois (3) personnes suivantes :

- ✓ Michel St-Laurent, Directeur général et greffier
- ✓ Mireille Bibeau, Directrice adjointe et trésorière
- ✓ Shany Hervieux Lavoie, secrétaire

QUE les membres du conseil acceptent la grille de pondération des critères suivante :

- | | |
|---|-----------|
| • Expérience du soumissionnaire | 15 points |
| • Compétence et disponibilité du responsable du projet | 30 points |
| • Organisation de l'équipe de projet | 30 points |
| • Échéancier de travail et présentation des biens livrables | 15 points |
| • Qualité de l'offre de service | 10 points |

Adoptée à l'unanimité

225-08-2020 **7. ADJUDICATION -SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – FIMEAU 1.1 DOSSIER 2024002**

ATTENDU la demande de soumissions concernant les plans, les devis et la surveillance pour la réfection complète des rues de la Colonie, St-Edmond, Ratelle, Pavillon et McLaren ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 20 août 2020 et les que firmes suivantes ont déposées des soumissions :

- ✓ Les Services EXP inc.
- ✓ GBI Experts-Conseils inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 20 août 2020 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE suite aux recommandations du comité de sélection, le conseil accorde le mandat à GBI Experts-Conseils inc. pour les plans, les devis et la surveillance, pour un montant de 159 240.38 \$ étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final.

Adoptée à l'unanimité

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

226-08-2020 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020**

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 31 août 2020 soit levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 1^{er} jour de septembre 2020.

Gaétan Gravel, Maire